4ème Rallye Régional Du CHABLISIEN Moderne - VHC

27 – 28 Octobre 2018

Organisé par

Association Sportive Automobile De L'AUXERROIS

5 Rue Camille Desmoulins
89000 AUXERRE

Visa Ligue BFC

REGLEMENT PARTICULIER

4ème Rallye Régional Du CHABLISIEN Moderne - VHC

27 – 28 Octobre 2018

Organisé par

Association Sportive Automobile De L'AUXERROIS

5 Rue Camille Desmoulins
89000 AUXERRE

Visa Ligue BFC/FFSA

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 76/392
du 27/07/2018

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 14 Septembre 2018
Ouverture des engagements : 14 Septembre 2018
Clôture des engagements : 15 Octobre 2018
Parution du carnet d'itinéraire : 20 Octobre 2018
Dates et heures des reconnaissances :
Samedi 20 Octobre 2018 de 9 H 00 à 18 H 00
Dimanche 21 Octobre 2018 de 9 H 00 à 18 H 00
Vendredi 26 Octobre 2018 de 9h00 à 18h00
Samedi 27 Octobre 2018 de 8h30 à 10h30
Vérification des documents et des voitures :
Samedi 27 Octobre 2018 de 8 H 30 à 12 H 00
Heure de mise en place du parc de départ à l'issue des vérifications.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : samedi 27 Octobre 2018 à 10 H 30
Réunion des DC et voitures encadrement : Samedi 27 Octobre à 12h00
Publication des équipages admis au départ : **samedi 27 Octobre 2018** à 12 H 30
Publication des heures et ordre de départ : **samedi 27 Octobre 2018** à 12 H 30
Tableau d'affichage au podium Rue Lafarge Maligny 89
PC installé à : Caveau Lafarge rue Lafarge Maligny 89
Briefing écrit aux pilotes sera remis à l'occasion des vérifications
Départ de : Parc fermé rue du stade Maligny 89 Voir réglementation FFSA.

1ère ETAPE :
Départ de la 1ère voiture (VHC) **samedi 27 Octobre 2018** à 14 h 00.
Arrivée de la 1ère voiture (VHC) **samedi 27 Octobre 2018** à 19 h 42
Publication des résultats partiels : **samedi 27 Octobre 2018** à 22 h 15

Remise des prix : **samedi 27 Octobre 2018** sur le podium.

LES ADRESSES

- **ASA de l'Auxerrois**

5 rue Camille Desmoulins - 89000 AUXERRE Tel 03 86 46 29 64
Site internet : www.asa-auxerrois.eu
adresses email : asa.de.lauxerrois@orange.fr

- **DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE**

Samedi 20 Octobre 2018 de 9 H 00 à 18 H 00 ASA de l'Auxerrois Auxerre
Dimanche 21 Octobre 2018 de 9 H 00 à 18 H 00 ASA de l'Auxerrois Auxerre
Vendredi 26 Octobre 2018 de 9h00 à 18h00 podium Rue Lafarge Maligny 89
Samedi 27 Octobre 2018 de 8h30 à 10h30 podium Rue Lafarge Maligny 89

- **AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES**

Site internet : www.asa-auxerrois.eu à partir du 24/10/2018

- **ACCUEIL OFFICIELS**

Caveau Lafarge rue Lafarge Maligny 89.

- **PARC REMORQUES et déchargement voitures**

Suivre fléchage ASA de l'Auxerrois

- **VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES**
  ZA Maligny 89

- **VÉRIFICATIONS TECHNIQUES**
  ZA Maligny 89

- **P.C. DIRECTION de COURSE** Caveau Lafarge rue Lafarge Maligny 89
- **Salle du COLLÈGE des COMMISSAIRES SPORTIFS** Espace Lafarge rue Lafarge Maligny 89
-
- **VÉRIFICATIONS FINALES : ZA Maligny 89**
- **PARC FERME : Rue du Stade Maligny 89**

- **PARC D'ASSISTANCE : ZA Maligny 89**

- **REMISE DES PRIX : Sur le Podium,** Rue Lafarge Maligny 89

ATTENTION

 La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français.
 Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes français.
 Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement standard.

Article 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Auxerrois organise les 27 et 28 Octobre 2018, le 4ème Rallye Régional du Chablisien, et 3ème rallye VHC en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le visa **XX** de la ligue Régional Bourgogne Franche Comté en date du XX/XX/2018 et le permis d'organisation de la F.F.S.A. numéro XXX en date du XX/XX/2018.

COMITÉ D'ORGANISATION

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Bernard DEMEUZOIS, président de la Ligue du sport automobile de Bourgogne Franche Comté, le Comité d'organisation est composé de :

Président : Jean-Michel DOMPNIER

Membres : les membres de l'ASA de l'Auxerrois ainsi que tous les bénévoles.

Secrétariat du rallye : **ASA de l'Auxerrois** 5 rue Camille Desmoulins 89000 AUXERRE
Tel: 03 86 46 29 64

Permanence du rallye :
Jusqu'au vendredi 26 Octobre 2018, 18 h 00:
ASA de l'Auxerrois 5 rue Camille Desmoulins 89000 AUXERRE
Tel : 03 86 46 29 64
du samedi 27 Octobre 2018 à partir de 7 h 00 au dimanche 28 Octobre 2018, 0h01:
Caveau Lafarge rue Lafarge Maligny 89
Organisateur technique : **ASA de l'Auxerrois représentée par Jean-Michel Dompnier** 06 13 90 22 82
ASA : 5 rue Camille Desmoulins-89000 AUXERRE- tel 03 86 46 29 64.

1-1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	THOMAS Maryse	3123 / 0204
Membre :	DIRY Nathalie	210885 / 0419
Membre :	SIMON Gérard	12018 / 0419
Directeur de Course Général	MOREL Thierry	4906 / 1442
Adjoint	VINCENT-GENOD Stéphane	24887 / 0419
Directeur de course ES au PC	BRODUT Marc	111034 / 0413
Directeur de course ES au PC	PERRIER Jean-Christophe	4884 /1411
Directeur de course sur ES	PIGENET Jean-Michel	37172 / 0417
Directeur de course adjoint	BROTTIER Jean-Paul	13533 / 0419
Directeur de course sur ES	LAFOND Pascal	227446 / 0404
Directeur de course adjoint :	VIOLET Benoit	207574 / 0404
Directeur de course voiture Trico	BENOIT Hubert	3617 / 0411
Directeur de course voiture Damier	PORA Gérard	57091 / 0418
Directeur de Course VH	SEGUIN Daniel	2477 / 0413
Médecin Chef :	Docteur X	
	Docteur Y	
Directeur de course podium		
Directeur de course parcs	HUSTACHE Denis	3092 / 0315

Commissaires Techniques :

Responsable et VHC	CHARBONNEAU Marc	47435 / 0202
Commissaires technique		
	Frederic ALVAINE	4342 / 0420
	Claude BERNARD	47151 / 0420

Chargé des relations avec les concurrents (CS) :

Commissaire sportif VH	DREAU Brigitte	2982 / 0420
	WASSEF Damienne	163736 / 0417

Juges de fait : **tous les officiels du rallye à l'exception du président et des membres du collège.**

PC temps :	ASA de l'Auxerrois
Liaisons radio :	ASA de l'Auxerrois
Chargés des classements et résultats :	BRENNUS INFORMATIQUE
Speaker :	*ASA de l'Auxerrois*
Affichage :	Thierry THOMAS

1-2 ÉLIGIBILITÉ

Le Rallye Régional **Du Chablisien** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2019 Coef. 2

Les Challenges de la ligue BFC 2019

1-3 VÉRIFICATIONS

Les heures de convocations **à respecter scrupuleusement** pour les vérifications administratives seront à voir sur le Site de l'ASA de l'Auxerrois www.asa-auxerrois.eu , ainsi que les lieux.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Samedi 27 Octobre 2018 de 8 H 30 à 12 H 00

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 27 Octobre 2018 de 8 H 45 à 12 H 15

Article 2- ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 3- CONCURRENTS ET PILOTES

3-1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au Rallye National **Du Chablisien** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, (adresse complète, n° de téléphone, de télécopie, email éventuellement, etc…) **accompagnée des droits d'engagements**,

Avant le 15 Octobre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou Email, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** Maximum. Si à la date du 15 Octobre 2018, le nombre des engagés est inférieur à **75 voitures,** le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le rallye et s'engage à rembourser les droits d'engagement reçus.

Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture, les demandes reçues ensuite seront inscrites sur une liste d'attente dans l'ordre chronologique de leur arrivée. La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées des droits d'engagements.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés à :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €

Équipage avec au moins 1 membre de l'ASA de l'Auxerrois…… .....300 €

Sans la publicité facultative des organisateurs : .....700 €

3.1.12 **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants:**

- photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- photocopie des licences du pilote et du copilote
- photocopie de la fiche d'homologation
- attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de ASA de l'Auxerrois. Ils seront déposés en banque le Lundi 29 Octobre 2018.
Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du mardi 23 Octobre 2018 **sur le site de l'ASA**: **www.asa-auxerrois.eu**
IMPORTANT : Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :
dont l'engagement aura été refusé et au cas d'annulation du rallye
L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.
Un justificatif est demandé par courrier ou email.

La retenue sera : 30 % pour les demandes reçues du 18 Octobre 2018 inclus au 21 Octobre 2018 inclus
50 % pour les demandes reçues du 22 Octobre 2018 inclus au 24 Octobre 2018 inclus.
100 % pour les demandes reçues ou non déclarées après le 25 Octobre 2018 inclus.

3-2 EQUIPAGE

3.2.7 Briefing des équipages : un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.
3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 m avant le **CH** et après le **Point Stop** est accordée.
3.2.10 Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité. **l'original du permis de conduire devra être présenté lors des vérifications administratives.**

3-3 ORDRE DE DÉPART

L'ordre des départs se fera dans l'ordre des numéros, selon règlement FFSA
3-3-5 Le comité d'organisation fournira à chaque équipage 2 plaques de rallye, 2 panneaux de portières portant les numéros de compétition réglementaires et 2 numéros d'identification.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, **à Maligny 89**
Le déchargement des remorques se fera exclusivement à l'endroit indiqué par l'organisation. **Le rangement** des remorques se fera exclusivement sur le parc remorque prévu.
Un **seul** véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. Les organisateurs fourniront à tous les équipages un autocollant « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance).

4.3.2.3. **Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**
-- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3m x 5m minimum).
-de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance ou de les déposer dans les bennes mises à leur disposition.
ATTENTION : les bidons d'hydrocarbures et autres liquides utilisés lors de l'assistance devront être enlevés par les concurrents, ainsi que les autres déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.
Le piquetage est interdit.

4.7 Extincteurs
Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect
- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5- PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire : **Panneau de portière**
La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier :
Plaque d'immatriculation avant 520 x 110 + bandeaux de pare-brise 25 x 10

Article 6- SITES ET INFRASTRUCTURES

6-1 DESCRIPTION
Le 4ème Rallye Régional Du Chablisien 2018 comporte un parcours total de 90 km
Il se déroulera en 1 étape et 2 sections
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,640 km
Les épreuves spéciales sont:
- Beine ES 1.3 : 9,470 km
- Maligny ES 2.4 : 10,350 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6-2 RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par ES
Conforme au règlement standard FFSA
Les équipages et concurrents auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse, les traversées de village, le bruit).

Afin de faire respecter ces règles, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar, ...).

Article 7- DÉROULEMENT DU RALLYE

7-1 DÉPART
Conforme au règlement standard F.F.S.A

7-2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont:

Directeur de Course	Chasuble "directeur de course"
Commissaires de Route	Chasuble orange
Chef de Poste	Chasuble orange barrée
Chargé Des Relations Avec Les Concurrents	Chasuble "relation concurrent"

7.5.1 Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

- 1ère infraction : **1 minute**
- 2ème infraction : **mise hors course + 200 €.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.
7.5.17.1 Abandon :
Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.
7.5.17.3 Les dépanneuses ou autres moyens (4x4, appareils de levage, etc) seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

Article 8- RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9- CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10- PRIX et COUPES

10.1 **REMISE DES PRIX –COUPES :**

La remise des prix se déroulera le Samedi 27 Octobre 2018 à l'arrivée du rallye ***sur le podium :***
Les prix seront distribués comme suit :

Classement	**1er**	**2ème**	**3ème**	**4ème**	**5ème**
Scratch	350 €	220 €	200 €		
CLASSE (1)	350 €	200 € de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	90 € de 10 à 12 partants	50 € Si + de 12 partants

(1) Les prix par classes, seront diminués de : -50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant
Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées en R1, R2 et R3
Des lots récompenseront : - tous les équipages faisant parti du tableau ci-dessus
- 2 commissaires de route
Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.